

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES CONTRÔLES D'ENGAGEMENT SAISON SPORTIVE 2017 (DU 01.01.2017 AU 31.12.2017)

	SENIORS	JUNIORS	CADET(TE)S	MINIMES	BENJAMIN(E)S
ANNÉE DE NAISSANCE	96 et avant	97-98-99	00-01-02	03-04	05-06
CATÉGORIES DE POIDS	Masculins - 60 - 66 - 73 - 81 - 90 - 100 + 100 Féminines - 48 - 52 - 57 - 63 - 70 - 78 + 78	Masculins - 55 - 60 - 66 - 73 - 81 - 90 - 100 + 100 Féminines - 44 - 48 - 52 - 57 - 63 - 70 - 78 + 78	Masculins - 46 - 50 - 55 - 60 - 66 - 73 - 81 - 90 + 90 Féminines - 40 - 44 - 48 - 52 - 57 - 63 - 70 + 70	Masculins - 34 - 38 - 42 - 46 - 50 - 55 - 60 - 66 - 73 + 73 Féminines - 36 - 40 - 44 - 48 - 52 - 57 - 63 - 70 + 70	Masculins - 30 - 34 - 38 - 42 - 46 - 50 - 55 - 60 - 66 + 66 Féminines - 32 - 36 - 40 - 44 - 48 - 52 - 57 - 63 + 63
PASSEPORT DE -8 ANS	Une tolérance de validité jusqu'au 31 décembre de la saison est accordée pour les passeports de plus de 8 ans dans la saison				
CERTIFICAT MÉDICAL	Datant de moins d'un an au jour de la compétition, mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo, Jujitsu, en compétition				
LICENCE. COMPÉTITIONS INDIVIDUELLES ET PAR ÉQUIPES	2 années de licence FFJDA, dont celle de l'année en cours				
NATIONALITÉ COMPÉTITIONS INDIVIDUELLES	FRANÇAISE et ÉTRANGÈRE sauf pour la phase finale du Championnat de France Individuel 1 ^{ère} Division (étranger non autorisé)				
NATIONALITÉ COMPÉTITIONS PAR ÉQUIPES	SENIORS - JUNIORS - CADETS 2 ÉTRANGERS PAR ÉQUIPE tel que défini par le code sportif				
SURCLASSEMENT D'ÂGE ÉQUIPES ET INDIVIDUELS	SENIORS /	JUNIORS OUI	CADET(TE)S 1 et 2 NON	MINIMES NON	BENJAMIN(E)S NON
SURCLASSEMENT DE POIDS	Équipes	OUI		NON	NON
	Individuels	NON			NON
GRADES	VERTE			ORANGE	JAUNE /ORANGE
RELATION GRADE/CHAMPIONNAT	OUI			NON	
TEMPS THÉORIQUE CUMULE DE COMBAT	Pas de consigne			30'	20' dans une même journée lors des animations
AUTRES CATÉGORIES D'ÂGES	VÉTÉRANS 1987 et avant		POUSSINS(ES) 2007-2008		MINI POUSSINS(ES) 2009 - 2010

LISTE DES DOCUMENTS ET FORMULAIRES TÉLÉCHARGEABLES SUR LE SITE INTERNET FÉDÉRAL

DOCUMENTS - www.ffjudo.com

Règles techniques du judo français

Dans ce texte sont exposées les règles techniques applicables par tous (fédérations affinitaires, multisports, scolaires et universitaires)

FORMULAIRES - www.ffjudo.com

- Bordereau d'engagement aux compétitions par équipes
- Bordereau d'engagement aux compétitions individuelles (réservé au 1^{er} niveau d'engagement)
- Fiche type pour des compétitions par équipes
- Demande de qualification hors quota
- Demande de participation aux compétitions open se déroulant à l'étranger
- Tournois – compétitions – activités encadrées organisés par les clubs
- Tournois internationaux organisés par les clubs
- Autorisation exceptionnelle de changement de club
- Changement de club des licenciés en pôle France, pôle espoirs, classe sportive judo

- Tournoi des petits tigres - Tora - No - Ko - Taï - Kai
- Bordereau d'engagements aux compétitions « d'expression technique » judo-jujitsu
- Convention de double appartenance
- Attestation sur l'honneur pour les étrangers participants aux compétitions organisées par la FFJDA.
- Attestation Présidents de club - Compétitions officielles par équipes de clubs.

GRADES - www.ffjudo.com

Formulaire type d'inscription aux examens des grades compétitions

- Formulaire type d'inscription aux examens du 1^{er} au 4^{ème} dan « expression technique »
- Formulaire type de candidature à la prestation du grade de 5^{ème} dan judo-jujitsu
- Dossier de candidature au 6^{ème} dan judo-jujitsu

RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS SPORTIVES

CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL 1^{ère} DIVISION

SAISON SPORTIVE 2017 (DU 01.01.2017 AU 31.12.2017)

1 - DÉFINITION

Le championnat de France individuel 1^{ère} division est le championnat déterminant pour les sélections internationales. C'est la compétition nationale de référence du plus haut niveau.

Il permet de dégager une élite qui représentera la France dans les compétitions internationales et de décerner « le » titre de champion de France (un par catégorie de poids).

Les athlètes sélectionnés pour participer au championnat de France 1^{ère} division font partie du très haut niveau sportif du judo français (Ils déterminent le classement des 55 premiers(ères) français(es) par catégorie de poids).

2 - SEXE : FÉMININ ET MASCULIN

3 - ANNÉES DE NAISSANCE : JUNIORS ET SENIORS

Cf. Tableau récapitulatif des contrôles d'engagements

4 - NATIONALITÉ : FRANÇAISE EXIGÉE

au niveau de la phase finale

5 - GRADES – LICENCE – PASSEPORT - CERTIFICAT MÉDICAL

- Ceinture verte minimum.
- Deux années de licence FFJDA, dont celle de l'année en cours.
- Passeport de moins de 8 ans (une tolérance de validité jusqu'au 31 août de la saison est accordée).
- Certificat médical obligatoire mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo, Jujitsu, en compétition datant de moins d'un an au jour de la compétition.

6 - PARTICIPANTS

Seuls sont autorisés à participer par catégorie :

- le podium de l'année précédente,
- les judoka dont le classement 3 semaines avant le Championnat est inférieur ou égal à : 22 pour les masculins et 14 pour les féminines sur la liste de classement de la F.I.J. (système de la qualification olympique),
- les judoka médaillés au dernier Championnat d'Europe des moins de 23 ans,

- le champion de France Junior,
- les qualifiés des 1/2 finales Seniors,
- le podium du Championnat d'Europe et/ou Monde Junior,
- les judoka qualifiés par les quotas régionaux.

Exceptionnellement, pour des raisons sportives, le Directeur Technique National peut qualifier « hors quota » des combattant(e)s supplémentaires.

7 - CATÉGORIES DE POIDS

Pas de surclassement de poids possible.

Féminines : - 48 kg ; - 52 kg ; - 57 kg ; - 63 kg ; - 70 kg ; - 78 kg ; + 78 kg

Masculins : - 60 kg ; - 66 kg ; - 73 kg ; - 81 kg ; - 90 kg ; - 100 kg ; + 100 kg

8 - ARBITRAGE

Règles d'arbitrage de la FIJ et de la FFJDA (site de la FFJDA)

Judogi blanc et bleu obligatoires (le judoka en judogi blanc est le premier appelé).

9 - TEMPS DU COMBAT

Féminines : 4 minutes

Masculins : 5 minutes

Avantage décisif

Récupération : dix minutes obligatoires entre deux combats

10 - FORMULE DE COMPÉTITION

Tableau à double repêchage

11 - ÉPREUVE DE QUALIFICATION ET ENGAGEMENT

Internationale (Ranking List : liste de classement FIJ), Nationale et sur sélection à partir des 1/2 finales et des quotas régionaux.

Confirmation de l'engagement obligatoire via le site Intranet FFJDA sous la responsabilité de la ligue ou du club d'appartenance du sélectionné.

12 - RELATION GRADE CHAMPIONNAT : OUI

RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS SPORTIVES CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES DE CLUBS 1^{ère} DIVISION SAISON SPORTIVE 2017 (DU 01.01.2017 AU 31.12.2017)

1 - DÉFINITION

Le championnat de France par équipes 1^{ère} division regroupe les meilleurs clubs français.

Il permet de décerner « le » titre de champion de France et qualifie pour le Championnat d'Europe des clubs.

Il permet de classer chaque année les 16 premiers clubs français au niveau national.

2 - SEXE : FÉMININ ET MASCULIN

3 - ANNÉES DE NAISSANCE : JUNIORS ET SENIORS

Cf. Tableau récapitulatif des contrôles d'engagements

4 - NATIONALITÉ : FRANÇAISE

2 étrangers admis par tour - *Cf. Code sportif*

5 - GRADES – LICENCE – PASSEPORT - CERTIFICAT MÉDICAL

- Ceinture verte minimum.
- Deux années de licence FFJDA dont celle de l'année en cours.
- Passeport de moins de 8 ans (une tolérance de validité jusqu'au 31 août de la saison est accordée).
- Certificat médical obligatoire mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo, Jujitsu, en compétition datant de moins d'un an au jour de la compétition.

6 - PARTICIPANTS

Une équipe maximum par club (16 premiers du championnat de France 1^{ère} division par équipes de l'année précédente et les équipes issues des sélections régionales) est autorisée à participer (composée de 3 combattants minimum pour les hommes et 3 pour les femmes).

Le responsable du club aura pour seule obligation de présenter à la table officielle la liste des combattants avant chaque tour de compétition.

Les équipes peuvent inscrire dans chaque catégorie de poids deux équipier(e)s. Le responsable du club peut faire combattre à chacun des tours l'un ou l'autre des équipier(e)s dans sa catégorie de poids ou celle immédiatement supérieure.

Épreuves de Qualification

- Championnat de France par équipes de clubs 1^{ère} Division N-1
- Sélections régionales
- **Championnat d'Europe par équipes de clubs N-1**
- **Golden League N-1**

Précision : les DOM-TOM (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte) ont la possibilité de s'inscrire aux sélections régionales se déroulant en métropole **dans les ligues « pluri départementales »**.

Double appartenance

*Se référer au Code Sportif – C. Conditions de participation
2) Compétitions par équipes de clubs.*

7 - CATÉGORIES DE POIDS

Féminines : – 52 kg ; – 57 kg ; – 63 kg ; – 70 kg ; + 70 kg

Masculins : – 66 kg ; – 73 kg ; – 81 kg ; – 90 kg ; + 90 kg

Les combattants seront engagés dans la catégorie de poids dans laquelle ils auront été pesés (pas de surclassement de poids lors de l'engagement).

8 - ARBITRAGE

Règles d'arbitrage de la FIJ et de la FFJDA (*site de la FFJDA*)

Judogi bleu et blanc obligatoires.

Lors d'une rencontre, dans le cas où la victoire est acquise, les accompagnants pourront faire combattre « des judoka n'apparaissant pas sur la feuille de rencontre » en respectant le point 7 dudit règlement.

9 - TEMPS DU COMBAT

Féminines : 4 minutes

Masculins : 5 minutes

Avantage décisif.

Récupération : dix minutes obligatoires entre deux combats.

10 - FORMULE DE COMPÉTITION

Poule + tableau final avec repêchage au quart de final.

Pour le salut, les équipes se présentent dans l'ordre des catégories de poids. L'ordre des rencontres est défini par tirage au sort pour toute la journée à l'issue du tirage au sort du Championnat.

11 - PRINCIPES D'ÉLOIGNEMENT

Les 16 équipes du championnat de France par équipes 1^{ère} division de la saison précédente.

12 - CHAMPIONNAT D'EUROPE DES CLUBS

Le championnat de référence pour la sélection au championnat d'Europe des clubs est celui situé juste avant la date d'inscription auprès de l'U.E.J.

RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS SPORTIVES CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES DE CLUBS 2^{ème} DIVISION SAISON SPORTIVE 2017 (DU 01.01.2017 AU 31.12.2017)

1 - DÉFINITION

Le championnat de France 2^{ème} division permet aux clubs non qualifiés au Championnat de France 1^{ère} division par équipes de clubs de se confronter au niveau national.

2 - SEXE : FÉMININ ET MASCULIN

3 - ANNÉES DE NAISSANCE : JUNIORS ET SENIORS

Cf. Tableau récapitulatif des contrôles d'engagements

4 - NATIONALITÉ : FRANÇAISE

2 étrangers admis par tour - *Cf. Code sportif*

4 - GRADES – LICENCE – PASSEPORT - CERTIFICAT MÉDICAL

- Ceinture verte minimum.
- Deux années de licence FFJDA dont celle de l'année en cours.
- Passeport de moins de 8 ans (une tolérance de validité jusqu'au 31 août est accordée)
- Certificat médical obligatoire mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo, Jujitsu, en compétition datant de moins d'un an.

6 - PARTICIPANTS

Deux équipes maximum par club non qualifié au championnat de France par équipes de clubs 1^{ère} division sont autorisées à participer au niveau régional. Une équipe maximum par club est autorisée à participer au niveau National. Les équipes sont composées de 3 combattants minimum – 5 maximum.

Le responsable du club aura pour seule obligation de présenter à la table officielle la liste des combattants avant chaque tour de compétition. Les équipes peuvent inscrire dans chaque catégorie de poids deux équipiers (le deuxième équipier est à la charge du club).

Le responsable du club peut faire combattre à chacun des tours l'un ou l'autre des équipiers dans sa catégorie de poids ou celle immédiatement supérieure. Il est interdit de « permuter » les combattants de deux équipes d'un même club lors de compétitions se déroulant sur une même journée.

Double appartenance

*Se référer au Code Sportif – C. Conditions de participation
2) Compétitions par équipes de clubs.*

7 - CATÉGORIES DE POIDS

Masculins : – 66 kg ; – 73 kg ; – 81 kg ; – 90 kg ; + 90 kg

Féminins : – 52 kg ; – 57 kg ; – 63 kg ; – 70 kg ; + 70 kg

Les combattants seront engagés dans la catégorie de poids dans laquelle ils auront été pesés (pas de surclassement de poids lors de l'engagement).

8 - ARBITRAGE

Règles d'arbitrage de la FIJ et de la FFJDA (*site de la FFJDA*)

Chaque participant doit se munir d'une ceinture rouge personnelle. Lors d'une rencontre, dans le cas où la victoire est acquise, les accompagnants pourront faire combattre « des judoka n'apparaissant pas sur la feuille de rencontre » en respectant le point 7 dudit règlement.

9 - TEMPS DU COMBAT

Féminines : 4 minutes

Masculins : 5 minutes

Avantage décisif

10 - FORMULES DE COMPÉTITION

Poules + tableau final avec repêchage au quart de final.

Pour le salut, les équipes se présentent dans l'ordre des catégories de poids. L'ordre des rencontres est défini par tirage au sort pour toute la journée à l'issue du tirage au sort du Championnat.

11 - ÉPREUVES DE QUALIFICATION

Régionale : Projet sportif de ligue

Nationale : sur sélection régionale.

12 - PRINCIPES D'ÉLOIGNEMENT

Les équipes ayant participé au championnat de France 1^{ère} division par équipes de clubs de la saison précédente.

RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS SPORTIVES CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL JUNIORS SAISON SPORTIVE 2017 (DU 01.01.2017 AU 31.12.2017)

1 - DÉFINITION

Le championnat de France individuel juniors permet aux jeunes de moins de 21 ans, de se sélectionner pour les compétitions internationales de leur catégorie d'âge.

Le championnat de France est décisif pour les sélections internationales.

Il permet de décerner le titre de champion de France juniors, il détermine le classement des 50 premiers juniors.

2 - SEXE : FÉMININ ET MASCULIN

3 - ANNÉES DE NAISSANCE : CADETS 3^e ANNÉE ET JUNIORS

Cf. Tableau récapitulatif des contrôles d'engagements

4 - NATIONALITÉ : FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE

Telle que définie dans le code sportif.

5 - GRADES – LICENCE – PASSEPORT - CERTIFICAT MÉDICAL

- Ceinture verte minimum
- Deux années de licence FFJDA, dont celle de l'année en cours.
- Passeport de moins de 8 ans (une tolérance de validité jusqu'au 31 août de la saison est accordée)
- Certificat médical obligatoire mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo, Jujitsu, en compétition datant de moins d'un an au jour de la compétition.

6 - PARTICIPANTS

- les podiums du championnat de France juniors N-1
- les qualifiés des 1/2 finales juniors (3 par catégorie de poids hors Ile de France, 6 par catégorie de poids pour l'Ile de France)
- les judoka qualifiés par les quotas régionaux.

7 - CATÉGORIES DE POIDS

Féminines : - 44 Kg ; - 48 kg ; - 52 kg ; - 57 kg ; - 63 kg ; - 70 kg ; - 78 kg ; + 78 kg

Masculins : - 55 kg ; - 60 kg ; - 66 kg ; - 73 kg ; - 81 kg ; - 90 kg ; - 100 kg ; + 100 kg

Nota

Les judoka qui auront changé de poids entre deux niveaux de sélection seront autorisés jusqu'au tirage au sort à combattre dans la catégorie supérieure (descente de poids non autorisée).

8 - ARBITRAGE

Règles d'arbitrage de la FIJ et de la FFJDA (site de la FFJDA)

Chaque participant doit se munir d'une ceinture rouge personnelle.

9 - TEMPS DU COMBAT

Féminines et Masculins : 4 minutes

Avantage décisif

Récupération : dix minutes obligatoires entre deux combats

10 - FORMULE DE COMPÉTITION

Cf. Code sportif – Paragraphe J – Organisation – 3/ Formule de compétition

11 - ÉPREUVES DE QUALIFICATION

Départementale sur engagement des clubs

1/2 finales sur sélection régionale

- les juniors qualifiés au championnat de France junior de l'année N-1 non classés dans les quatre premiers
- les judoka qualifiés par les comités en fonction des quotas

12 - RELATION GRADE CHAMPIONNAT : OUI

RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS SPORTIVES CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES DE CLUBS JUNIORS SAISON SPORTIVE 2017 (DU 01.01.2017 AU 31.12.2017)

1 - DÉFINITION

Le championnat de France par équipes de clubs juniors constitue une compétition nationale destinée à montrer le dynamisme des associations. Cette compétition sportive, sans la phase des 1/2 finales est un brassage national qualitativement important, ouvert au plus grand nombre où chaque ligue régionale est représentée. Il détermine le classement des 32 premières équipes de clubs juniors.

2 - SEXE : MASCULIN ET FÉMININ

3 - ANNÉES DE NAISSANCE : CADETS 3^e ANNÉE ET JUNIORS *Cf. Tableau récapitulatif des contrôles d'engagements*

4 - NATIONALITÉ : FRANÇAISE

2 étrangers admis par tour - *Cf Code sportif*

5 - GRADES – LICENCE – PASSEPORT - CERTIFICAT MÉDICAL

- Ceinture verte minimum.
- Deux années de licence FFJDA, dont celle de l'année en cours
- Passeport de moins de 8 ans (une tolérance de validité jusqu'au 31 août de la saison en cours est accordée).
- Certificat médical obligatoire mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo, Jujitsu, en compétition datant de moins d'un an au jour de la compétition.

6 - PARTICIPANTS

Les clubs qualifiés par les ligues.

Précision :

Deux équipes maximum par club (sans double appartenance) sont autorisées à participer (les équipes sont composées de 3 combattants minimum).

Le responsable du club aura pour seule obligation de présenter à la table officielle une liste de 3 à 5 combattants avant chaque tour de compétition.

Les équipes peuvent inscrire dans chaque catégorie de poids deux équipiers (le deuxième équipier est à la charge du club).

Le responsable du club peut faire combattre à chacun des tours l'un ou l'autre des équipiers dans sa catégorie de poids ou celle immédiatement supérieure ; le dernier combattant doit dans tous les cas peser plus de 81 kg, la dernière combattante doit peser plus de 70 kg.

Il est interdit de « permuter » les combattants de deux équipes d'un même club lors de compétitions se déroulant sur une même journée.

Double appartenance

*Se référer au Code Sportif – C. Conditions de participation
2) Compétitions par équipes de clubs.*

7 - CATÉGORIES DE POIDS

Masculins : - 60 kg ; - 66 kg ; - 73 kg ; - 81 kg ; + 81 kg

Féminines : - 52 kg ; - 57 kg ; - 63 kg ; - 70 kg ; + 70 kg

Les combattants seront engagés dans la catégorie de poids dans laquelle ils auront été pesés (pas de surclassement de poids lors de l'engagement).

8 - ARBITRAGE

Règles d'arbitrage de la FIJ et de la FFJDA (*site de la FFJDA*)

Chaque participant doit se munir d'une ceinture rouge personnelle.

Lors d'une rencontre, dans le cas où la victoire est acquise, les accompagnants pourront faire combattre « des judoka n'apparaissant pas sur la feuille de rencontre » en respectant le point 7 dudit règlement.

9 - TEMPS DU COMBAT : 4 minutes

Avantage décisif

10 - FORMULES DE COMPÉTITION

Cf. Code sportif – Paragraphe J – Organisation – 3/ Formule de compétition

Pour le salut, les équipes se présentent dans l'ordre des catégories de poids

L'ordre des rencontres est défini par tirage au sort pour toute la journée à l'issue du tirage au sort du Championnat.

11 - ÉPREUVES DE QUALIFICATION

Régionale Projet sportif de ligue

Nationale sur sélection régionale

RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS SPORTIVES CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL CADETS-CADETTES SAISON SPORTIVE 2017 (DU 01.01.2017 AU 31.12.2017)

1 - DÉFINITION

Le Championnat de France Cadets/Cadettes permet aux judoka de s'exprimer en s'affrontant au niveau national.

Un brassage quantitativement important doit motiver le plus grand nombre pour la compétition et s'inscrit dans une stratégie à long terme : la performance internationale senior.

Il permet de décerner le titre de champion de France.

Il permet aux jeunes de moins de 18 ans, de se sélectionner pour les compétitions internationales.

2 - SEXE : FÉMININ ET MASCULIN

3 - ANNÉES DE NAISSANCE : CADETS/CADETTES

Cf. Tableau récapitulatif des contrôles d'engagements

4 - NATIONALITÉ : FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE

Telle que définie dans le code sportif

5 - GRADES – LICENCE – PASSEPORT - CERTIFICAT MÉDICAL

- Ceinture verte minimum.
- Deux années de licence FFJDA, dont celle de l'année en cours.
- Passeport de moins de 8 ans (une tolérance de validité jusqu'au 31 août de la saison est accordée).
- Certificat médical obligatoire mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo, Jujitsu, en compétition datant de moins d'un an au jour de la compétition.

6 - CATÉGORIES DE POIDS

Pas de surclassement de poids possible.

Masculins : - 46 kg ; - 50 kg ; - 55 kg ; - 60 kg ; - 66 kg ; - 73 kg ; - 81 kg ; - 90 kg ; + 90 kg

Féminines : - 40 kg ; - 44 kg ; - 48 kg ; - 52 kg ; - 57 kg ; - 63 kg ; - 70 kg ; + 70 kg

Nota

Les athlètes qui auront changé de poids entre deux niveaux de sélection seront autorisés, jusqu'au tirage au sort, à combattre dans la catégorie supérieure (descente de poids non autorisée).

7 - ARBITRAGE

Règles d'arbitrage de la FIJ et de la FFJDA (site de la FFJDA)

Chaque participant doit se munir d'une ceinture rouge personnelle.

8 - TEMPS DU COMBAT

Féminines et Masculins : 4 minutes

Avantage décisif

Récupération : 10 minutes entre deux combats

9 - FORMULE DE COMPÉTITION

Cf. Code sportif - Paragraphe J - Organisation 3/ Formule de compétition

Accompagnant autorisé

10 - PARTICIPANTS

- les podiums des championnats de France cadets/cadettes de l'année N-1
- les finalistes et les judoka classés deux fois troisième lors des demi-finales organisées hors comité Île de France
- les quatre premiers judoka de la 1/2 finale organisée par le comité Île de France

11 - ÉPREUVES DE QUALIFICATION

1/2 finale sur sélection régionale :

Les cadets qualifiés au championnat de France cadets de l'année N-1 non classés dans les quatre premiers.

12 - RELATION GRADE CHAMPIONNAT : OUI

Uniquement 1^{er} dan

RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS SPORTIVES CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES DE CLUBS CADETS/CADETTES SAISON SPORTIVE 2017 (DU 01.01.2017 AU 31.12.2017)

1 - DÉFINITION

Le Championnat de France par équipes de clubs cadets-cadettes permet aux clubs formateurs de jeunes talents de s'exprimer au niveau national.

Cette compétition sportive sans 1/2 finale du championnat de France est un brassage national qualitativement important ouvert au plus grand nombre où chaque ligue régionale est représentée.

2 - SEXE : MASCULIN ET FÉMININ

3 - ANNÉES DE NAISSANCE : CADETS-CADETTES

Cf. Tableau récapitulatif des contrôles d'engagements

4 - NATIONALITÉ : FRANÇAISE,

2 étrangers admis par tour - *Cf Code sportif*

5 - GRADES – LICENCE – PASSEPORT - CERTIFICAT MÉDICAL

- Ceinture verte minimum.
- Deux années de licence FFJDA dont celle de l'année en cours.
- Passeport de moins de 8 ans (une tolérance de validité jusqu'au 31 août de la saison en cours est accordée).
- Certificat médical obligatoire mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo, Jujitsu, en compétition datant de moins d'un an au jour de la compétition.

6 - PARTICIPANTS

Équipes qualifiées par les ligues.

Précision :

Deux équipes maximum par club sont autorisées (sans double appartenance) à participer (les équipes sont composées de 3 combattants minimum).

Il est autorisé 2 équipiers par catégorie de poids.

Il est interdit de « permuter » les combattants de deux équipes d'un même club (ou association) lors de compétitions se déroulant sur une même journée.

Double appartenance

Se référer au Code sportif – C. Conditions de participation Compétitions par équipes de clubs.

7 - CATÉGORIES DE POIDS

Masculins : – 55 kg ; – 60 kg ; – 66 kg ; – 73 kg ; + 73 kg

Féminines : – 48 kg ; – 52 kg ; – 57 kg ; – 63 kg ; + 63 kg

Les combattants seront engagés dans la catégorie de poids dans laquelle ils auront été pesés.

Chaque participant doit se munir d'une ceinture rouge personnelle.

8 - ARBITRAGE

Règles d'arbitrage de la FIJ et de la FFJDA (*site de la FFJDA*)

Chaque participant doit se munir d'une ceinture rouge personnelle.

Lors d'une rencontre, dans le cas où la victoire est acquise, les accompagnants pourront faire combattre « des judoka n'apparaissant pas sur la feuille de rencontre » en respectant le point 7 dudit règlement.

9 - TEMPS DU COMBAT : 3 minutes

Avantage décisif

10 - FORMULE DE COMPÉTITION

Cf. Code sportif – Paragraphe J – Organisation – 3/ Formule de compétition.

Pour le salut, les équipes se présentent dans l'ordre des catégories de poids.

L'ordre des rencontres est défini par tirage au sort pour toute la journée à l'issue du tirage au sort du Championnat.

11 - ÉPREUVES DE QUALIFICATION

Régionale Projet sportif de ligue

Nationale sur sélection régionale

RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS SPORTIVES CHAMPIONNAT DE FRANCE JUDO-JUJITSU EXPRESSION TECHNIQUE SAISON SPORTIVE 2017 (DU 01.01.2017 AU 31.12.2017)

1 - DÉFINITION

L'activité « défense » du Judo-Jujitsu s'exprime en compétition au travers de confrontations techniques. Le Jujitsu est une des composantes de notre discipline.

Il la complète et en est une facette indissociable. C'est un des éléments forts du système éducatif qui fait du Judo-Jujitsu un puissant système d'éducation basé sur la pratique, l'expérience et la recherche d'efficacité.

Le championnat de France Jujitsu Expression technique permet d'obtenir le titre de champion de France et de dégager une élite qui représentera la France dans les compétitions internationales.

2 - SEXE : FÉMININ ET MASCULIN

3 - ANNÉES DE NAISSANCE : CADET-JUNIORS-SENIORS

Cf. Tableau récapitulatif des contrôles d'engagements.

4 - NATIONALITÉ : FRANÇAISE EXIGÉE

5 - GRADES – LICENCE – PASSEPORT - CERTIFICAT MÉDICAL

- Ceintures verte minimum.
- Deux années de licence FFJDA, dont celle de l'année en cours.
- Passeport de moins de 8 ans (une tolérance de validité jusqu'au 31 août de la saison est accordée).
- Certificat médical obligatoire mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo, Jujitsu, en compétition datant de moins d'un an au jour de la compétition.

6 - PARTICIPANTS

Les deux participants d'un même couple devront être licenciés pour l'année en cours dans une association de la même ligue (ouverture au niveau national pour DOM-TOM).

Les participant(e)s peuvent au-delà de la participation dans leur catégorie, s'engager pour l'épreuve « couple mixte ».

7 - FORMULE DE COMPÉTITION

Tirage au sort des couples dans chaque catégorie, formule en tableau à repêchage intégral ou poules (6 couples ou moins : exemple 6 couples, constituer 2 poules de 3, les deux vainqueurs de poules disputent la finale, les deux suivants, disputeront la 3^{ème} place). Accompagnant autorisé.

8 - ÉPREUVES DE SÉLECTION

Nationale sur sélection à partir du système de qualification ci-après

9 - SYSTÈME DE QUALIFICATION POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE

5 phases qualificatives sont organisées sur l'ensemble du territoire métropolitain. L'engagement doit être fait par les clubs via l'extranet FFJDA.

Un classement national est établi et réactualisé à l'issue de chaque phase qualificative. Les 3 meilleures performances de chaque couple sont retenues.

Attribution des points des phases qualificatives :

1^{ère} place : 10 pts, **2^{ème} place** : 7 pts, **3^{ème} place** : 5 pts,

5^{ème} place : 2 pts, **7^{ème} place** : 1 pt.

Les 12 meilleurs couples (féminines, masculins et mixtes) seront sélectionnés à l'issue de la dernière phase de qualification pour participer au championnat de France d'Expression technique.

10 - NATURE ET DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE ET NOTATION

Voir règles de compétition JJIF et FFJDA

JURY : composé d'un minimum de 5 juges classés au niveau équivalent à l'épreuve de sélection.

A titre dérogatoire, et pour les phases qualificatives seulement, il est possible de réduire à 3 le nombre de juges. Dans ce cas, l'ensemble des notes sera conservé et additionné.

11 - TENUE DES COMPÉTITIONS

Tenue des combattants telle que définie par le code sportif.

Cérémonial et salut : identiques aux règles de compétitions de la FIJ et JJIF.

Les armes utilisées : 1 poignard et 1 bâton (entre 50 et 70 cm max.) ne devront présenter aucun danger pour le partenaire.

Cf. Article 20c : les armes doivent être en caoutchouc.

12 - OBSERVATIONS

Les phases qualificatives au championnat de France Jujitsu sont ouvertes aux étrangers licenciés de Fédérations affiliées à la JJIF et IJF.

L'organisation est placée sous la responsabilité du responsable technique régionale de la Ligue concernée.

RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS SPORTIVES CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL JUJITSU JUNIORS/SENIORS SAISON SPORTIVE 2017 (DU 01.01.2017 AU 31.12.2017)

1 - DÉFINITION

Le championnat de France individuel Jujitsu est créé pour permettre aux judoka, jujitsuka de bon niveau, de se confronter dans une manifestation nationale et d'obtenir le titre de champion de France (un par catégorie de poids)

Il permet de dégager une élite qui représentera la France dans les compétitions internationales.

2 - SEXE : FÉMININ ET MASCULIN

3 - ANNÉES DE NAISSANCE : JUNIORS ET SENIORS
Cf. Tableau récapitulatif des contrôles d'engagement.

4 - NATIONALITÉ : FRANÇAISE

Telle que définie dans le code sportif

5 - GRADES – LICENCE – PASSEPORT - CERTIFICAT MÉDICAL

- Ceinture verte minimum
- Deux années de licence FFJDA, dont celle de l'année en cours.
- Passeport de moins de 8 ans (une tolérance de validité jusqu'au 31 août de la saison est accordée).
- Certificat médical obligatoire mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo, Jujitsu, en compétition datant de moins d'un an au jour de la compétition

6 - CATÉGORIES DE POIDS

Pas de surclassement de poids possible.

Masculins : - 56 kg ; - 62 kg ; - 69 kg ; - 77 kg ; - 85 kg ;
- 94 kg ; + 94 kg

Féminines : - 49 kg ; - 55 kg ; - 62 kg ; - 70 kg ; + 70 kg

7 - ARBITRAGE

Voir règles de compétition JJIF et FFJDA

Judogi blanc obligatoire.

Chaque participant doit se munir d'une ceinture rouge et d'une ceinture bleue.

8 - TEMPS DU COMBAT

Féminines et Masculins : 3 minutes

Récupération 5 minutes maximum.

9 - FORMULE DE COMPÉTITION

Tableaux avec repêchage systématique (1 fois)
Ou poule en dessous de 6 combattants engagés
Accompagnant autorisé

10 - ÉPREUVES DE QUALIFICATION

9 phases sélectives réparties sur l'ensemble du territoire métropolitain - *Se référer au calendrier FFJDA.*
L'engagement est effectué par les clubs sur ces épreuves via l'extranet fédéral.

11 - SÉLECTIONNÉS

Un classement national est établi et réactualisé à l'issue de chaque phase. Les 3 meilleures performances de chaque combattant sont retenues.

Attributions des points des phases qualificatives :

1^{ère} place : 10 pts, **2^{ème} place :** 7 pts, **3^{èmes} places :** 5 pts,
5^{èmes} places : 2 pts, **7^{èmes} places :** 1 pt.

Les 16 meilleurs combattants (féminines et masculins) de chaque catégorie de poids seront sélectionnés à l'issue de la dernière phase de qualification nationale.

RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS DE LOISIR CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL 2^{ème} DIVISION SAISON SPORTIVE 2017 (DU 01.01.2017 AU 31.12.2017)

1 - DÉFINITION

Le championnat de France individuel 2^{ème} division décerne les titres de champion de France à des judoka au niveau national ne permet pas d'accéder au niveau international.

2 - SEXE : FÉMININ ET MASCULIN

3 - ANNÉES DE NAISSANCE : JUNIORS ET SENIORS

Cf. Tableau récapitulatif des contrôles d'engagements

4 - NATIONALITÉ : FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE

Telle que définie dans le code sportif.

5 - GRADES – LICENCE – PASSEPORT - CERTIFICAT MÉDICAL

- Ceinture verte minimum.
- Deux années de licence FFJDA, dont celle de l'année en cours.
- Passeport de moins de 8 ans (une tolérance de validité jusqu'au 31 août de la saison est accordée)
- Certificat médical obligatoire mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo, Jujitsu, en compétition datant de moins d'un an au jour de la compétition.

6 - PARTICIPANTS ET ENGAGEMENTS

Seuls sont autorisés à participer les judoka qui ne sont pas qualifiés au Championnat de France Individuel 1^{ère} division.

Les combattants descendants de la 1^{ère} division à la 2^{ème} division combattront directement au niveau des 1/2 finales du championnat de France senior. Ceux-ci seront engagés sous la responsabilité du club des combattants.

7 - CATÉGORIES DE POIDS

Pas de surclassement de poids possible.

Féminines : - 48 kg ; - 52 kg ; - 57 kg ; - 63 kg ; - 70 kg ;
- 78 kg ; + 78 kg

Masculins : - 60 kg ; - 66 kg ; - 73 kg ; - 81 kg ; - 90 kg ;
- 100 kg ; + 100 kg

8 - ARBITRAGE

Règles d'arbitrage de la FIJ et de la FFJDA (*site de la FFJDA*)

Chaque participant doit se munir d'une ceinture rouge personnelle.

9 - TEMPS DU COMBAT

Féminines : 4 minutes

Masculins : 5 minutes

Avantage décisif.

Récupération : dix minutes obligatoires entre deux combats

10 - FORMULE DE COMPÉTITION ET ENGAGEMENTS

Cf. Code sportif – Paragraphe J – Organisation

3/ Formule de compétition

11 - ÉPREUVES DE QUALIFICATION

Sur sélection régionale.

12 - RELATION GRADE CHAMPIONNAT : OUI

RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS DE LOISIR COUPE DE FRANCE INDIVIDUELLE SENIORS SAISON SPORTIVE 2017 (DU 01.01.2017 AU 31.12.2017)

1 - DÉFINITION

La Coupe de France individuelle seniors permet aux judoka qui ne sont pas intégrés dans le haut niveau de se confronter dans une manifestation nationale.

2 - SEXE : FÉMININ ET MASCULIN

3 - ANNÉES DE NAISSANCE : JUNIORS ET SENIORS

Cf. Tableau récapitulatif des contrôles d'engagements

4 - NATIONALITÉ : FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE

Telle que définie dans le code sportif.

5 - GRADES – LICENCE – PASSEPORT - CERTIFICAT MÉDICAL

- Ceinture verte minimum.
- Deux années de licence FFJDA, dont celle de l'année en cours.
- Passeport de moins de 8 ans (une tolérance de validité jusqu'au 31 août de la saison est accordée).
- Certificat médical obligatoire mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo, Jujitsu, en compétition datant de moins d'un an au jour de la compétition.

6 - PARTICIPANTS

Ouvert à tous les licenciés de la FFJDA à l'exception des combattants qualifiés au Championnat de France 1^{ère} division.

7 - CATÉGORIES DE POIDS

Pas de surclassement de poids possible

Féminines : - 48 kg ; - 52 kg ; - 57 kg ; - 63 kg ; - 70 kg ; - 78 kg ; + 78 kg

Masculins : - 60 kg ; - 66 kg ; - 73 kg ; - 81 kg ; - 90 kg ; - 100 kg ; + 100 kg

8 - ARBITRAGE

Règles d'arbitrage de la FIJ et de la FFJDA (site de la FFJDA)

Chaque participant doit se munir d'une ceinture rouge personnelle.

9 - TEMPS DU COMBAT : 4 minutes

Avantage décisif

Récupération : 10 minutes entre deux combats

10 - FORMULE DE COMPÉTITION

Cf. Code sportif – Paragraphe J – Organisation – 3/ Formule de compétition

Accompagnant autorisé.

11 - ÉPREUVES DE QUALIFICATION

Sur sélection régionale.

12 - RELATION GRADE CHAMPIONNAT : OUI

RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS DE LOISIR COUPE DE FRANCE INDIVIDUELLE JUNIORS SAISON SPORTIVE 2017 (DU 01.01.2017 AU 31.12.2017)

1 - DÉFINITION

Grande animation des judoka de niveau régional non qualifiés au Championnat de France. Cette compétition de loisir est axée sur le plaisir de la pratique.

2 - SEXE : FÉMININ ET MASCULIN

3 - ANNÉES DE NAISSANCE : JUNIORS ET CADETS 3

Cf. Tableau récapitulatif des contrôles d'engagement

4 - NATIONALITÉ : FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE

Telle que définie dans le code sportif.

5 - GRADES – LICENCE – PASSEPORT CERTIFICAT MÉDICAL

- Ceinture verte minimum.
- Deux années de licence FFJDA, dont celle de l'année en cours.
- Passeport de moins de 8 ans (une tolérance de validité jusqu'au 31 août de la saison est accordée).
- Certificat médical obligatoire mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo, Jujitsu, en compétition datant de moins d'un an au jour de la compétition.

6 - CATÉGORIES DE POIDS

Pas de surclassement de poids possible.

Masculins : - 55 kg ; - 60 kg ; - 66 kg ; - 73 kg ; - 81 kg ;
- 90 kg ; - 100 kg ; + 100 kg

Féminines : - 44 kg ; - 48 kg ; - 52 kg ; - 57 kg ; - 63 kg ;
- 70 kg ; - 78 kg ; +78 kg

7 - ARBITRAGE

Règles d'arbitrage de la FIJ et de la FFJDA (site de la FFJDA)

Chaque participant doit se munir d'une ceinture rouge personnelle.

8 - TEMPS DU COMBAT : 4 minutes

Récupération : 10 minutes entre deux combats

9 - FORMULE DE COMPÉTITION

Double repêchage si moins de 64 combattants

Poules et tableau final sans repêchage si plus de 64 combattants

10 - ÉPREUVES DE QUALIFICATION

Sur sélection régionale.

11 - RELATION GRADE CHAMPIONNAT : OUI

RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS DE LOISIR COUPE DE FRANCE INDIVIDUELLE CADETS-CADETTES SAISON SPORTIVE 2017 (DU 01.01.2017 AU 31.12.2017)

1 - DÉFINITION

La Coupe de France cadets-cadettes est créée pour permettre aux judoka de bon niveau n'ayant pas participé au championnat de France de se confronter dans une manifestation nationale.

2 - SEXE : FÉMININ ET MASCULIN

3 - ANNÉES DE NAISSANCE : CADETS/CADETTES

Cf. Tableau récapitulatif des contrôles d'engagement.

4 - NATIONALITÉ : FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE

Telle que définie dans le code sportif.

5 - GRADES – LICENCE – PASSEPORT - CERTIFICAT MÉDICAL

- Ceinture verte minimum.
- Deux années de licence FFJDA, dont celle de l'année en cours.
- Passeport de moins de 8 ans (une tolérance de validité jusqu'au 31 août de la saison est accordée).
- Certificat médical obligatoire mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo, Jujitsu, en compétition datant de moins d'un an au jour de la compétition.

6 - CATÉGORIES DE POIDS

Pas de surclassement de poids possible.

Masculins : - 46 kg ; - 50 kg ; - 55 kg ; - 60 kg ; - 66 kg ;
- 73 kg ; - 81 kg ; - 90 kg ; + 90 kg

Féminines : - 44 kg ; - 48 kg ; - 52 kg ; - 57 kg ; - 63 kg ;
- 70 kg ; + 70 kg

7 - ARBITRAGE

Règles d'arbitrage de la FIJ et de la FFJDA (site de la FFJDA)

Chaque participant doit se munir d'une ceinture rouge personnelle.

8 - TEMPS DU COMBAT

Féminines et Masculins : 4 minutes

Avantage décisif

Récupération : 10 minutes entre deux combats.

9 - FORMULE DE COMPÉTITION

Double repêchage si moins de 64 combattants.

Poules et tableaux sans repêchage si plus de 64 combattants.

10 - ÉPREUVES DE QUALIFICATION

Sur sélection régionale.

11 - RELATION GRADE CHAMPIONNAT : OUI

Uniquement 1^{er} dan.

RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS DE LOISIR CRITÉRIUM NATIONAL INDIVIDUEL CADETS-CADETTES SAISON SPORTIVE 2017 (DU 01.01.2017 AU 31.12.2017)

1 - DÉFINITION

Le critérium national permet aux cadets 1^{ère} année de bon niveau de se confronter dans une manifestation nationale.

2 - SEXE : FÉMININ ET MASCULIN

3 - ANNÉES DE NAISSANCE : CADETS/CADETTES 1^{ère} année

4 - NATIONALITÉ : FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE

Telle que définie dans le code sportif.

5 - GRADES – LICENCE – PASSEPORT - CERTIFICAT MÉDICAL

- Ceinture verte minimum.
- Deux années de licence FFJDA, dont celle de l'année en cours.
- Passeport de moins de 8 ans (une tolérance de validité jusqu'au 31 août de la saison est accordée).
- Certificat médical obligatoire mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo, Jujitsu, en compétition datant de moins d'un an au jour de la compétition.

6 - CATÉGORIES DE POIDS

Pas de surclassement de poids possible.

Masculins : - 46 kg ; - 50 kg ; - 55 kg ; - 60 kg ; - 66 kg ;
- 73 kg ; - 81 kg ; - 90 kg ; + 90 kg

Féminines : - 44 kg ; - 48 kg ; - 52 kg ; - 57 kg ; - 63 kg ;
- 70 kg ; + 70 kg

7 - ARBITRAGE

Règles d'arbitrage de la FIJ et de la FFJDA (site de la FFJDA)

Chaque participant doit se munir d'une ceinture rouge personnelle.

8 - TEMPS DU COMBAT

Féminines et Masculins : 3 minutes

Avantage décisif

Récupération : 10 minutes entre deux combats

9 - FORMULE DE COMPÉTITION

Double repêchage si moins de 64 combattants

Poules et tableau final si plus de 64 combattants

10 - ÉPREUVE DE QUALIFICATION

Sur sélection régionale

11 - RELATION GRADE CHAMPIONNAT : OUI

Uniquement 1^{er} Dan

RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS DE LOISIR COUPE DE FRANCE INDIVIDUELLE MINIMES

SAISON SPORTIVE 2017 (DU 01.01.2017 AU 31.12.2017)

1 - DÉFINITION

La catégorie minime correspond à une période de **formation**.

Il importe d'offrir une pratique sécurisée aux jeunes judoka, tout en valorisant un judo d'attaque et de projection permettant une progression technique à long terme.

Les compétitions de cette catégorie d'âge permettent, parmi d'autres critères, aux conseillers techniques de détecter les judoka qui pourront rejoindre les centres d'entraînement de la filière du haut niveau fédéral (dès leur première année cadet).

La coupe minimales permet aux jeunes de s'exprimer au niveau national dans un contexte éducatif. Animation, acquisition d'expériences, contacts et échanges priment sur le résultat sportif.

Un échauffement collectif sera dirigé par un professeur, un conseiller technique ou un haut gradé.

2 - ANNÉES DE NAISSANCE : MINIMES

Cf. Tableau récapitulatif des contrôles d'engagements

3 - NATIONALITÉ : FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE

Telle que définie dans le code sportif.

4 - GRADES – LICENCE – PASSEPORT - CERTIFICAT MÉDICAL

- Ceinture orange minimum
- Deux années de licence FFJDA, dont celle de l'année en cours.
- Passeport de moins de 8 ans (une tolérance de validité jusqu'au 31 août de la saison est accordée).
- Certificat médical obligatoire mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo, Jujitsu, en compétition, datant de moins d'un an au jour de la compétition.

5 - CATÉGORIES DE POIDS

(Pas de surclassement de poids possible)

Féminines : - 36 kg ; - 40 kg ; - 44 kg ; - 48 kg ; - 52 kg ;
- 57 kg ; - 63 kg ; - 70 kg ; + 70 kg

Masculins : - 34 kg ; - 38 kg ; - 42 kg ; - 46 kg ; - 50 kg ;
- 55 kg ; - 60 kg ; - 66 kg ; - 73 kg ; + 73 kg

Nota

Les athlètes qui auront changé de poids entre deux niveaux de sélection seront autorisés jusqu'au tirage au sort à combattre dans la catégorie supérieure (descente de poids non autorisée).

6 - ARBITRAGE

Règles d'arbitrage de la FIJ et de la FFJDA (site de la FFJDA)

7 - TEMPS DU COMBAT

Féminines – Masculins : 3 minutes

Avantage décisif : 1 minute, puis décision en cas d'égalité.

Elle sera prise en concertation des deux arbitres référents selon la majorité des trois.

Récupération entre deux combats : deux fois le temps nominal de combat.

8 - FORMULE DE COMPÉTITION

Poule et tableau final sans repêchage.

9 - ÉPREUVES DE QUALIFICATION

Sur sélection régionale.

RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS DE LOISIR COUPE DE FRANCE MINIMES PAR ÉQUIPES DE DÉPARTEMENTS « TROPHÉE SHIN-GI-TAÏ » SAISON SPORTIVE 2017 (DU 01.01.2017 AU 31.12.2017)

1 - DÉFINITION

Confrontation nationale par équipes minimales de département organisée par des minimales.

La coupe de France minimales par équipes de département permet aux jeunes de s'exprimer dans un contexte éducatif tout en favorisant leur auto-réalisation au sein d'un groupe. Elle réunit l'ensemble des Comités de départements de la Fédération.

Cette manifestation valorise la prise de responsabilités des judoka au travers des aspects d'encadrement de la manifestation (officiels, arbitrage, animation, tirage au sort, remise de récompenses, cérémonie d'ouverture...).

2 - OBJECTIFS

Offrir des expériences bénéfiques dans différentes dimensions : techniques, physiques, relationnelles, culturelles se construisant et se développant dans le temps.

3 - SEXE : FÉMININ ET MASCULIN

4 - ANNÉES DE NAISSANCE : MINIMES

Cf. Tableau récapitulatif des contrôles d'engagements

5 - NATIONALITÉ : FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE

Telle que définie dans le code sportif.

6 - GRADES – LICENCE – PASSEPORT – CERTIFICAT MÉDICAL

- Ceinture orange minimum.
- Deux années de licence FFJDA, dont celle de l'année en cours.
- Passeport de moins de 8 ans (une tolérance de validité jusqu'au 31 août de la saison est accordée).
- Certificat médical obligatoire mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo, Jujitsu, en compétition datant de moins d'un an au jour de la compétition.

7 - COMPOSITION DES ÉQUIPES

Une équipe masculine composée de combattants (5 minimum) dans les catégories suivantes :

- 34 kg ; - 38 kg ; - 42 kg ; - 46 kg ; - 50 kg ; - 55 kg ;
- 60 kg ; - 66 kg ; - 73 kg ; + 73 kg

Une équipe féminine composée de combattantes (5 minimum) dans les catégories :

- 36 kg ; - 40 kg ; - 44 kg ; - 48 kg ; - 52 kg ; - 57 kg ;
- 63 kg ; - 70 kg ; + 70 kg

Les pesées s'effectuent sous la responsabilité des Comités départementaux (la veille ou le jour de la compétition).

L'organisateur pourra mettre en place des contrôles aléatoires lors des accréditations ou durant la compétition.

En cas d'anomalie l'organisateur avertira le chef de délégation pour disqualification du combattant concerné.

Un couple Kata dont Tori sera masculin

Un couple Kata dont Tori sera féminine

Précision : Une série tirée au sort pour les éliminatoires, les 3 premières séries pour les ½ finales et la finale.

8 - FORMULE DE COMPÉTITION

Éliminatoires en poules de trois et tableau final sans repêchage incluant les deux premières équipes de chaque poule

9 - ORDRE DES RENCONTRES

Suite à la prestation Kata (l'équipe désignée vainqueur marque 1 Victoire et 10 Points), les combattant(e)s s'affrontent par ordre croissant des catégories de poids.

Nota

Kata : Les deux équipes effectuent simultanément leurs prestations et sont jugées par un jury composé de Haut Gradés

Les deux premières équipes féminines de la poule sont qualifiées pour le tableau Final, idem pour les masculins.

À l'issue de la rencontre féminine, en cas d'égalité parfaite (nombre de victoires et points), l'équipe ayant obtenu le point de l'épreuve Kata est désignée vainqueur, idem pour les masculins.

10 - ARBITRAGE

Règles d'arbitrage de la FIJ et de la FFJDA (Site de la FFJDA)

Décision obligatoire.

11 - ACCOMPAGNANT

Chaque Comité de département pourra désigner un accompagnant.

12 - TEMPS DU COMBAT

2 minutes (décision obligatoire)

13 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les équipes devront obligatoirement fournir un arbitre et un commissaire sportif minimales.

RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS DE LOISIR

CRITÉRIUM INDIVIDUEL BENJAMIN(E)S

SAISON SPORTIVE 2017 (DU 01.01.2017 AU 31.12.2017)

1 - DÉFINITION

Le critérium benjamin doit permettre aux enfants d'accompagner leur découverte de la compétition dans une atmosphère éducative, dépassionnée sans pression sur les participants.

C'est une entrée progressive dans la compétition sous une forme adaptée qui est recherchée.

De l'engagement à la remise des récompenses, le benjamin doit être dans un contexte éducatif.

Les accompagnateurs, les parents doivent dans la mesure du possible être concernés par l'organisation.

Les rencontres doivent être courtes et se dérouler dans une ambiance empreinte de sérieux et de respect.

2 - SEXE : FÉMININ ET MASCULIN

3 - ANNÉES DE NAISSANCE : BENJAMINS/BENJAMINES

Cf. Tableau récapitulatif des contrôles d'engagements

4 - NATIONALITÉ : FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE

Non résidents licenciés FFJDA inclus

5 - GRADES – LICENCE – PASSEPORT - CERTIFICAT MÉDICAL

- Ceinture jaune orange minimum.
- Deux années de licence FFJDA, dont celle de l'année en cours.
- Passeport de moins de 8 ans (une tolérance de validité jusqu'au 31 août de la saison est accordée).
- Certificat médical obligatoire mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo, Jujitsu, en compétition datant de moins d'un an au jour de la compétition.

6 - PARTICIPANTS

Ouvert à tous les licenciés de la FFJDA.

7 - CATÉGORIES DE POIDS

Benjamines : - 32 kg ; - 36 kg ; - 40 kg ; - 44 kg ; - 48 kg ;
- 52 kg ; - 57 kg ; - 63 kg ; + 63 kg

Benjamins : - 30 kg ; - 34 kg ; - 38 kg ; - 42 kg ; - 46 kg ;
- 50 kg ; - 55 kg ; - 60 kg ; - 66 kg ; + 66 kg

Nota

Les organisateurs pourront constituer des groupes de poids sans tenir compte des catégories ci-dessus quand les conditions l'imposeront. Dans ce cas il conviendra de respecter, dans la mesure du possible, un écart de poids maximum de 10 % pour constituer les groupes.

Les participants qui auront changé de poids entre deux niveaux de sélection seront autorisés (jusqu'au tirage au sort) à combattre dans la catégorie supérieure (descente de poids non autorisée).

8 - ARBITRAGE

Règles d'arbitrage de la FIJ et de la FFJDA (site de la FFJDA)

9 - TEMPS DU COMBAT

Féminines : 2 minutes

Masculins : 2 minutes

Récupération entre deux combats : deux fois le temps nominal de combat

Temps d'immobilisation commun à toutes les tranches d'âge.

Pas d'avantage décisif.

Décision en cas d'égalité : elle sera prise en concertation des deux arbitres référents selon la majorité des trois.

10 - ORGANISATION

Un échauffement collectif devra être organisé avant le premier tour de la compétition.

11 - FORMULE DE COMPÉTITION

Cf. Code sportif - Paragraphe J - Organisation - 3/ Formule de compétition

Accompagnant non autorisé.

12 - ÉPREUVES DE QUALIFICATION

Départementale sur engagement ou sélection

Régionale sur sélection départementale ou régionale.

RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS DE LOISIR

COUPE DU JEUNE OFFICIEL

SAISON SPORTIVE 2017 (DU 01.01.2017 AU 31.12.2017)

1 - OBJECTIF

- Donner des bases théoriques et pratiques d'arbitrage à des jeunes judoka,
- susciter des vocations d'arbitre ou de commissaire sportif,
- créer une animation pour les jeunes judoka attirés par l'arbitrage,
- impliquer les jeunes officiels dans le corps arbitral français,
- initier et dynamiser l'arbitrage chez les jeunes pratiquants,
- susciter des vocations quant aux prises de responsabilités dès le club.

2 - POPULATION CONCERNÉE

Minimes masculins et féminins, cadets et cadettes, juniors masculins et féminins. (grade minimum : ceinture verte) licenciés FFJDA.

3 - NIVEAU D'APPLICATION

- Juniors Féminins/Masculins : département, région, national
- Cadets/Cadettes : département, région, national
- Minimes Féminins/Masculins : département, région, national

4 - ÉPREUVES

Théorique (facultative)

Sous forme de questionnaire à choix multiples pour les niveaux département et région.

Noté sur 20 points concernant le règlement d'arbitrage et comportant au moins une question sur la tenue de poule et de tableau à double repêchage.

Pratique

Arbitrage et fonction de commissaire sportif lors de compétitions ou de manifestations.

Catégorie benjamin(e) pour les minimes, minimes F et G pour les cadets(tes) et cadet(e) pour les juniors.

Cette épreuve sera évaluée par un jury désigné par le formateur d'arbitrage du niveau concerné.

Un classement basé sur l'évaluation du jury voire des AFR permettra d'obtenir avec l'épreuve théorique le classement final. Le nombre de sélectionnés pour le niveau supérieur sera défini par la commission d'arbitrage de ce même niveau.

5 - ÉVALUATION

L'évaluation sera prise en charge par un jury placé sous la responsabilité du formateur du niveau concerné et composé au minimum de 3 membres :

Minimum départemental : au niveau départemental

Minimum régional : au niveau régional, des formateurs départementaux et adjoints.

Minimum national : au niveau national, désignés par la commission d'arbitrage.

6 - RESPONSABILITÉS

Lors de la Coupe du jeune officiel intervenant sur une phase sélective de catégorie Benjamin, Minime ou Cadet entraînant une qualification à un niveau supérieur, le jury doit veiller à ce qu'aucun combattant ne soit lésé. Pour cela, il devra intervenir immédiatement en cas de faute grave de l'équipe d'arbitres.

La définition de faute grave sera précisée par le formateur responsable du niveau concerné.

Exemples possibles :

- Erreur dans l'attribution d'une valeur (rouge au lieu de blanc),
- Évaluation d'une technique interdite,
- Écart de valeur important,
- Yuko au lieu de Ippon,
- Ippon au lieu de yuko.

Il est impératif de proscrire sévèrement toute intervention négative à l'égard des jeunes officiels provenant d'éventuels accompagnants ou enseignants.

Les règles d'intervention du jury seront connues de tous et diffusées en début de manifestation à l'intention du jury, des jeunes officiels et du public. Dans tout autre cas, le jury évalue la prestation sans intervenir.

Le déroulement des épreuves pratiques est placé sous l'entière responsabilité des arbitres qualifiés composant le jury.

7 - ÉQUIVALENCE ET RECONNAISSANCE

Récompenses

Aux 4 premiers ainsi que des diplômes de participation pour chaque jeune officiel.

Équivalences

Les jeunes arbitres cadets et juniors officiant au niveau national se verront attribuer le titre d'arbitre départemental (voire régional) à l'obtention du grade de ceinture noire 1er Dan.

8 - SÉLECTIONS

Départementale sur engagement

Régionale sur sélection départementale

Nationale sur sélection régionale (quota attribué par la CNA).

RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS DE LOISIR COUPE DÉPARTEMENTALE ET/OU RÉGIONALE «TOUTES CATÉGORIES» SAISON SPORTIVE 2017 (DU 01.01.2017 AU 31.12.2017)

1 - DÉFINITION

Cette compétition de loisir permet aux seniors de se confronter sans tenir compte des catégories de poids.

2 - SEXE : FÉMININ ET MASCULIN

3 - ANNÉES DE NAISSANCE : SENIORS / VÉTÉRANS

Cf. Tableau récapitulatif des contrôles d'engagements

4 - NATIONALITÉ : FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE

Telle que définie dans le code sportif

5 - GRADES – LICENCE – PASSEPORT - CERTIFICAT MÉDICAL

- Ceinture marron minimum.
- Deux années de licence FFJDA, dont celle de l'année en cours.
- Passeport de moins de 8 ans (une tolérance de validité jusqu'au 31 août de la saison est accordée).

- Certificat médical obligatoire mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo, Jujitsu, en compétition datant de moins d'un an au jour de la compétition.

6 - ARBITRAGE

Règles d'arbitrage de la FIJ et de la FFJDA (*site de la FFJDA*)

Chaque participant doit se munir d'une ceinture rouge personnelle.

7 - TEMPS DU COMBAT :

Féminines et masculins : 4 minutes

Récupération de 10 minutes entre deux combats

8 - FORMULE DE COMPÉTITION

Cf. Code sportif – Paragraphe J – Organisation – 3/ Formule de compétition

Accompagnant autorisé

9 - RELATION GRADE CHAMPIONNAT : OUI

Au niveau régional

RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS DE LOISIR COUPE RÉGIONALE CEINTURES DE COULEUR SAISON SPORTIVE 2017 (DU 01.01.2017 AU 31.12.2017)

RECOMMANDATIONS

1 - ANNÉES DE NAISSANCE

Spécificités

- Coupe régionale – masculins seniors.
- Ceintures de couleur (orange vertes) : juniors et seniors mélangés.
- Ceintures de couleur (bleues marron) : juniors et seniors mélangés.
- Ceintures de couleur (orange marron) : juniors et seniors féminines mélangés.

2 - PARTICIPANTS

1) Coupe des Ceintures bleues marron

Pour les compétitions spécifiques, des ceintures bleues et marron mélangées (à la phase initiale le combattant ne doit pas avoir terminé son test compétition ; si au cours ou après cette phase, le test est terminé, le combattant ne peut participer aux autres échelons que si son grade n'est pas homologué).

2) Juniors – Seniors

En fonction du nombre d'engagés ; certaines catégories de poids pourront être regroupées.

3) Coupes régionales individuelles

Sont exclus certaines catégories d'athlètes, en fonction des décisions prises par chaque commission sportive de ligue qui établit ses propres critères.

3 - GRADES – CERTIFICAT MÉDICAL - LICENCE

1) Coupe régionale

A partir de la ceinture verte incluse

2) Ceintures de couleurs

En fonction du titre de la compétition.

3) Certificat médical

Obligatoire attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du Judo, Jujitsu, en compétition datant de moins d'un an au jour de la compétition.

4) Deux années de licence FFJDA dont celle de l'année en cours.

4 - NATIONALITÉ : FRANÇAISE OU ÉTRANGÈRE

Telle que définie dans le code sportif

5 - CATÉGORIES DE POIDS

Juniors seniors masculins : – 60 kg ; – 66 kg ; – 73 kg ; – 81 kg ; – 90 kg ; – 100 kg ; + 100 kg

Juniors seniors féminines : – 48 kg ; – 52 kg ; – 57 kg ; – 63 kg ; – 70 kg ; – 78 kg ; + 78 kg

6 - ÉPREUVES DE QUALIFICATION

Niveau départemental (dans les départements à forte démographie, il est recommandé de procéder à des éliminatoires de district).

7 - FORMULE DE COMPÉTITION

Cf. Code sportif – Paragraphe J – Organisation 3/ Formule de compétition

8 - TEMPS DE COMBAT : 3 minutes

Temps de récupération : 10 minutes obligatoire entre 2 combats

9 - RELATION GRADE CHAMPIONNAT : OUI